

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale - Tarifs 2022-2024

Les tarifs d'inscription aux médiathèques ont été fixés par délibération en date du 26 juin 2018 pour une période de trois ans.

Par conséquent, arrivant au terme de ces trois années, et dans la mesure où aucune augmentation tarifaire n'a été effectuée sur cette période, il est proposé au conseil communautaire d'augmenter les tarifs d'un euro pour une nouvelle période de trois ans.

1/ Tarifs d'abonnements :

	TARIFS 2018-2021	TARIFS 2022-2024
Résident Quimper Bretagne Occidentale (Plus de 18 ans) Collectivité, association pour adultes	21 €	22 €
Résident hors Quimper Bretagne Occidentale (Plus 18 ans) Collectivité, association pour adultes	39 €	40 €
Abonnement saisonnier de 4 semaines	6 €	7 €
Abonnement pour consultation d'internet	Gratuit	Gratuit

2/ Tarifs applicables aux collectivités :

Les tarifs applicables aux collectivités sont fonction des tarifs applicables aux publics dont la collectivité est en charge :

- travaillant pour enfants : application de la gratuité, résidence sur Quimper Bretagne Occidentale et hors Quimper Bretagne Occidentale ;
- travaillant pour adultes : application des tarifs, résidence sur Quimper Bretagne Occidentale et hors Quimper Bretagne Occidentale.

Les structures bénéficiant de la gratuité sont les suivantes :

- crèches et assistants maternels ;
- services périscolaires ;
- CLSH ;
- classes maternelles et élémentaires ;
- documentalistes de collèges et lycées ;
- professeurs de collèges et lycées ;
- structure médicosociale ou hospitalière (CMPI, EHPAD, ESAT, EPSM, Hôpitaux, etc.) ;
- association Lire et Faire Lire ;
- musée des Beaux-Arts ;
- CMAD ;
- Service des archives ;
- les structures d'accueil pour mineurs ;
- les Maisons pour Tous ;
- centres sociaux ;
- CLIC de l'agglomération de Quimper.

3/ Les conditions de gratuité pour les abonnés résidants dans et hors Quimper Bretagne Occidentale :

- enfant et jeune de moins de 18 ans révolu et structures accueillant des moins de 18 ans (collectivité, association) ;
- étudiants ;
- demandeurs d'emploi ;

- allocataires RSA (sous réserve d'un plafond de ressources égal au montant forfaitaire prévu au deuxième alinéa de l'article L.262-2 du code de l'action sociale et des familles) ;
- demandeurs d'asile ;

- titulaires d'une carte d'invalidité civile ;

- bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé) sur présentation d'une attestation adulte handicapé ;

- familles nombreuses, 3 enfants et plus, sur présentation du livret de famille ou carte famille nombreuse.

4/ Pénalités et remboursements :

- Premier rappel pour documents non rendus : 1 € ;
- Deuxième rappel pour documents non rendus : 2 € ;
- Troisième rappel pour documents non rendus: 3 €.

Au-delà du troisième rappel, les documents non rendus seront facturés au prix de leur achat, sauf pour les DVD pour lesquels un montant forfaitaire de 40 € sera appliqué.

En cas de perte ou détérioration d'un livre, d'un numéro de périodique, d'un CD ou d'un jeu vidéo, l'utilisateur est tenu de le remplacer à l'identique ou de le rembourser au prix d'achat. En cas de perte ou détérioration d'un DVD, l'utilisateur le remboursera 40 €.

En cas de carte perdue, l'utilisateur devra s'acquitter d'un forfait de 2 € pour son remplacement.

L'ensemble des tarifs détaillés ci-dessus sera valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs des médiathèques tels que détaillés ci-dessus.